

Lognes, le 24 mai 2011

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2011**

PRÉSENTS :	M. RICART, Mme MIGNON PETITCLAIR, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme TOSTAIN-DESMARES, Melle ANDRIEU.
ABSENTS EXCUSÉS :	M. ÉBLÉ qui a donné pouvoir à M. RICART, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN DESMARES, M. MONCORGÉ qui a donné pouvoir à Mme BEN HASSINE, Melle DEVOS qui a donné pouvoir à Melle ANDRIEU
ABSENTS :	M. LABRUDE, M. MBAYE, M. BALLUAIS.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE:	Madame Corinne LEHMANN.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2011.

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal en date 26 avril 2011.

2. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE POUR LA REQUALIFICATION DU GROUPE SCOLAIRE DENIS DIDEROT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention d'aide financière à l'investissement relative à la requalification du groupe scolaire Diderot entre la commune de Lognes et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tous les documents relatifs à cette opération,

DIT que les crédits correspondant seront inscrits aux budgets de la commune.

3. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

SOLLICITE un financement auprès de la préfecture de Seine-et-Marne au taux le plus avantageux, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, pour l'installation d'un système de vidéoprotection de l'équipement polyvalent du Grand Bassin et de ses abords,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits aux exercices budgétaires correspondants.

4. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE/MAISON POUR TOUS CAMILLE CLAUDEL (M.J.C./M.P.T.) ET CONVENTION FINANCIERE - ANNEE 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'octroyer au titre de l'année 2011, le montant net de subvention de fonctionnement suivant :

- **MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE/MAISON POUR TOUS CAMILLE CLAUDEL (M.J.C./M.P.T) 195 000 €**
(cent quatre-vingt-quinze mille euros)

PRECISE que l'acompte déjà versé sera déduit du montant global de la subvention de fonctionnement pour l'année 2011,

APPROUVE la convention financière correspondante avec la **Maison des Jeunes et de la Culture/Maison pour Tous Camille Claudel (M.J.C./M.P.T),**

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal de 2011.

5. VERSEMENT DE LA REDEVANCE AU F.O.N.J.E.P. POUR LE POSTE DE DIRECTEUR DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE/MAISON POUR TOUS CAMILLE CLAUDEL (M.J.C./M.P.T.) - ANNEE 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE de verser au F.O.N.J.E.P., pour le poste de Directeur de la M.J.C./M.P.T. Camille Claudel, au titre de l'année 2011, le montant de la redevance suivante :

- **FEDERATION REGIONALE DES M.J.C. EN ILE-DE-France 70 825 €**
(Soixante dix mille huit cent vingt cinq euros)

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget communal de 2011.

6. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MAISON DE L'ANIMATION ET DE LA VIE ASSOCIATIVE » (M.D.A.V.A.) ET CONVENTION FINANCIERE – ANNEE 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'octroyer au titre de l'année 2011, le montant net de subvention de fonctionnement suivant :

- **MAISON DE L'ANIMATION ET DE LA VIE ASSOCIATIVE 152 200 €**
(cent cinquante deux mille deux cents euros)

PRECISE que l'acompte déjà versé sera déduit du montant global de la subvention de fonctionnement pour l'année 2011,

APPROUVE la convention financière correspondante avec la **Maison de l'Animation et de la Vie Associative (M.D.A.V.A.)**.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal de 2011.

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SOCIOCULTURELLES – ANNEE 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'octroyer, au titre de l'année 2011 les subventions de fonctionnement suivantes aux associations culturelles et socioculturelles suivantes :

Associations	Montant net en euros
ASSOCIATION FRATERNITE FRANCE ASIE	500
AGIR POUR MIEUX VIVRE L' HANDICAP VISUEL	150
CLUB DES POETES DE MARNE LA VALLEE	150
CRÉATION S.E.G.R.A.I.S	250
ASSOCIATION CULTURELLE DES COMORIENS	350

DOUBLE CROCHE	150
FEMMES LAO EN FRANCE	600
GRAIN D'IMAGE	800
I.N.C.A	150
LA PAUME DE TERRE	1200
LOGNES CREA LOISIRS	500
MAUBUEE - GONDOIRE ECHECS	200
MOT'ZAÏQUE	200
QUI PERD GAGNE	200
SONS D'HISTOIRE	300

PRECISE que pour les associations qui ont déjà perçu des acomptes, ces sommes seront déduites du montant définitif de la subvention de fonctionnement de l'année 2011.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal de l'année 2011.

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer toute pièce relative à cette affaire.

8. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - ANNEE 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE de verser les montants suivants aux associations sportives au titre des subventions de l'année 2011 :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	SUBVENTION
UNION SPORTIVE LOGNES VOLLEY	4 500
RUGBY CLUB DE CHAMPS SUR MARNE/ VAL MAUBUEE	800
SENGOL 77	3 000
TENNIS CLUB DE LOGNES	15 000
LOGNES BADMINTON	1 800
ENTENTE PONGISTE	9 500
GYM CLUB DE LOGNES	9 000
NOISIEL LOGNES ATHLETISME	3 800
JUDO	5 000
VIET VO DAO	3 500
TAEKWONDO CLUB DE LOGNES	3 000
AIKIDO	3 000
LOGNES SPORTS LOISIRS	400
CLUB ROLLER DU VAL MAUBUEE	400
MILLE PATTES LOGNOT	300
PETANQUE CLUB DE LOGNES	700
CERCLE DES NAGEURS DU VAL MAUBUEE	1 000
OMS	1500
AS COLLEGE MAILLIERE	500
AS COLLEGE SEGRAIS	600

PRECISE que pour les associations qui ont déjà perçu des acomptes, ces sommes seront déduites du montant définitif de la subvention de fonctionnement de l'année 2011.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

9. SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE « MARNE LA VALLEE BASKET VAL MAUBUEE » ET CONVENTION FINANCIERE - ANNEE 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'octroyer à **MARNE LA VALLEE-BASKET-VAL MAUBUEE**, au titre de l'année 2011, le montant net de subvention de fonctionnement suivant :

- MARNE LA VALLEE-BASKET-VAL MAUBUEE 45 000 euros
(quarante cinq mille euros)

PRECISE que l'acompte déjà versé sera déduit du montant global de la subvention de fonctionnement pour l'année 2011,

APPROUVE la convention financière entre la commune de Lognes et le **MARNE LA VALLEE-BASKET-VAL MAUBUEE**.

AUTORISE le Maire, à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal de 2011.

10. SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE « U.S. LOGNES FOOTBALL » ET CONVENTION FINANCIERE - ANNEE 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'octroyer à **L'U.S. LOGNES FOOTBALL**, au titre de l'année 2011, le montant net de subvention de fonctionnement suivant :

- U.S. LOGNES FOOTBALL 38 000 euros
(Trente huit mille euros)

PRECISE que l'acompte déjà versé sera déduit du montant global de la subvention de fonctionnement pour l'année 2011,

APPROUVE la convention financière entre la commune de Lognes et **L'U.S. LOGNES FOOTBALL**.

AUTORISE le Maire, à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal de 2011.

11. PROJET EDUCATIF LOCAL - SUBVENTION A DES ASSOCIATIONS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE de verser les subventions exceptionnelles suivantes :

- Association **MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE/MAISON POUR TOUS CAMILLE CLAUDEL (M.J.C./M.P.T)** **6 557 €**
(Six mille cinq cent cinquante sept euros)
- Association **CULTURE ET SOLIDARITE** **4 919 €**
(Quatre mille neuf cent dix-neuf euros)

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention financière entre la commune de Lognes et l'Association **MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE/MAISON POUR TOUS CAMILLE CLAUDEL (M.J.C./M.P.T)**.

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

DIT que les crédits sont prévus au budget communal de l'année 2011.

12. AVIS DE LA COMMUNE DE LOGNES SUR LA CESSION PAR LA SAHLM EFIDIS AUX LOCATAIRES DES 16 PAVILLONS DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER « LES TONNELLES DU MANDINET » - RESIDENCE LA FAISANDERIE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

28 VOIX POUR (M. RICART, M. ÉBLÉ qui a donné pouvoir à M. RICART, Mme MIGNON PETITCLAIR, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, Mme ZAHLAOUI, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN DESMARES, Mme TOSTAIN DEMARES, M. MONCORGÉ qui a donné pouvoir à Mme BEN HASSINE, Mme ANDRIEU, Melle DEVOS qui a donné pouvoir à Melle ANDRIEU) **ET 2 ABSTENTIONS** (M. CHENEAU, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU).

N'EMET pas d'objection à la décision de la SAHLM EFIDIS de proposer à la vente les 16 pavillons locatifs sociaux de l'ensemble immobilier « Les Tonnelles du Mandinet » (Résidence La Faisanderie), situés 18 à 22 et 23 à 35, rue Jehan Scarron et 8 à 18, Grande allée de la Faisanderie à Lognes,

CONSIDERE que le prix de vente moyen au m² proposé, fixé par la SAHLM EFIDIS, est trop élevé, sachant que l'article L.443-12 du Code de l'Habitation et de la Construction permet que le prix de vente puisse être inférieur au maximum de 35% à l'évaluation faite par FRANCE DOMAINES,

PRECISE que, conformément aux dispositions de l'article L.443-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, la SAHLM EFIDIS devra mettre à la disposition de la commune de Lognes 4 logements équivalents au sein de son patrimoine,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

13. DEMANDE DE RETROCESSION A LA COMMUNE DE LOGNES PAR L'ASL LES « COTTAGES DE LA TOUR », DES ESPACES VERTS COMMUNS SITUES RUE HECTOR GUIMARD.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

PROPOSE à l'ASL Les Cottages de la Tour la cession à la commune de Lognes de l'emprise des espaces verts communs, rue Hector Guimard, constituée des parcelles AF 249 et AF 259, soit une superficie totale de 2 212 m², telle que définie par le plan cadastral joint,

PRECISE que cette cession se fera moyennant l'euro symbolique,

PRECISE que le cout de réalisation des actes notariés sera à la charge de la commune,

DIT que ces emprises seront intégrées au domaine privé communal,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

14. MOTION.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR (M. RICART, M. ÉBLÉ qui a donné pouvoir à M. RICART, Mme MIGNON PETITCLAIR, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN DESMARES, Mme TOSTAIN DEMARES, M. MONCORGÉ qui a donné pouvoir à Mme BEN HASSINE, Mme ANDRIEU, Melle DEVOS qui a donné pouvoir à Melle ANDRIEU) **ET 2 ABSTENTIONS** (Melle ANDRIEU, Melle DEVOS).

ADOPTE le texte de motion suivant:

MOTION SUR LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC DE SANTE

Le jeudi 5 mai dernier s'est tenue à Fontainebleau une table ronde du Président de la République sur la question des soins hospitaliers de proximité.

Loin des discours rassurants, c'est le démantèlement de ce service public qui est à l'œuvre en Seine-et-Marne et particulièrement dans notre secteur.

Nous dénonçons la volonté de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de vouloir fermer le service public de radiothérapie de l'Hôpital de Lagny à l'occasion du transfert de l'Hôpital à Jossigny.

Nous réclamons la garantie d'avoir à Jossigny un hôpital public de plein exercice.

Nous demandons de préserver sur le site actuel de Lagny, en annexe de Jossigny, un pôle public de santé, et de déterminer les équipements sanitaires complémentaires afin d'assurer le maillage de l'ensemble du bassin de santé concerné.

Nous soutenons la demande de la tenue d'une conférence territoriale, en dynamique avec l'initiative du Conseil régional d'Ile-de-France d'organiser des Assises Régionales de la Santé, et réclamons à Claude ÉVIN, directeur de l'ARS d'Ile-de-France, un moratoire sur toute décision de restructuration tant que les conférences de territoire, devant participer à l'élaboration du PRS (projet régional de santé) n'ont pas abouti, et pour tenir compte de l'avis des collectivités sollicitées (communes, départements, région).

Nous appelons la population à se mobiliser pour la défense du service public de santé.

15. COMMUNICATIONS DU MAIRE.

* Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décisions du Maire prises en vertu de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales		
N° D'ORDRE	DATE	OBJET
063/2011	11/04/2011	Marché public relatif aux travaux de réhabilitation pour la création d'un centre de loisirs dans l'ancien groupe scolaire Denis Diderot en rez-de-chaussée bas. Avenant n°1 au lot n°1.
064/2011	11/04/2011	Marché public relatif aux travaux de réhabilitation pour la création d'un centre de loisirs dans l'ancien groupe scolaire Denis Diderot en rez-de-chaussée bas. Avenant n°1 au lot n°5.
065/2011	11/04/2011	Marché public relatif aux travaux de réhabilitation pour la création d'un centre de loisirs dans l'ancien groupe scolaire Denis Diderot en rez-de-chaussée bas. Avenant n°1 au lot n°4.
098/2011	27/04/2011	Marché public relatif aux travaux de peinture ravalement et de revêtement de sol souple dans divers bâtiments communaux. Lot n°1 et Lot n°2.
099/2011	02/05/2011	Marché public relatif à la Réfection du Revêtement de sol sportif du Terrain de tennis couvert « Arthur Ashe ».

16. REMERCIEMENTS.

Le conseil municipal entend les remerciements de :

- Monsieur l'Inspecteur d'Académie, pour la possibilité offerte par la municipalité d'accueillir, dès septembre 2012, dans les locaux réaménagés de l'ancien groupe scolaire Denis Diderot, l'Inspection d'Education Nationale de la circonscription de Champs-sur-Marne, et ce à titre gratuit.
- Madame la Principale du collège de la Maillière, pour le soutien matériel et financier de la Ville dans le cadre de l'organisation annuelle de la manifestation « A vos marques !... Pensez ! ».

- Du magasin Décathlon, pour l'appui de la municipalité dans la mise en œuvre de l'événement « La Belle Rando » qui a connu un grand succès populaire.
- Du Président du conseil syndical la Résidence Le Cythère, pour l'aide apportée par le service municipal « Vie des Quartiers » à la résolution de problèmes de stationnement et de nuisances sur le parking de la dite résidence.

17. INFORMATIONS

- Fête des voisins du 27 au 29 mai 2011. 16 lieux sur la commune (800 personnes prévues).
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les élections sénatoriales auront lieu le 25 septembre 2011 et rappelle les différentes dispositions de cette élection (élection de 6 sénateurs en Seine-et-Marne à la proportionnelle, liste des grands lecteurs). Il précise que des informations seront communiquées lors du prochain Conseil du 17 juin 2011.
- Démission de Monsieur BALLUAIS.
- Informations relatives aux registres.

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21 H 40.**

Michel RICART

Maire de Lognes
Président du S.A.N.
de Marne-la-Vallée/Val Maubuée